

Reçu en préfecture le 06/12/2024





Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Sadi

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug

M. Monot donnant pouvoir à Mme Filhol

Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet

M. Taïbi donnant pouvoir à M. Blanchet

M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault

Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Choulet

Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS:

M. Cranoly, M. Monany

ID: 093-229300082-20241205-2024_12_05_013-DE



Publié le

Délibération n° 03-06 du 5 décembre 2024

POLITIQUE CULTURELLE – PETITE ENFANCE ET JEUNE PUBLIC – DISPOSITIF « HISSE ET OH! ARTISTES ET PETITE ENFANCE » – PARCOURS CULTURELS ASE – RÉSIDENCES JEUNE PUBLIC – PROJETS EN RÉSEAU – SUBVENTIONS ET BOURSES 2024 – CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la demande de bourse de l'artiste Julia Malliet-Chausson (dite Julia Chausson),

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE la bourse suivante, au titre du dispositif Hisse et Oh!:
 - 6 000 euros à l'autrice Julia Malliet-Chausson (dite Julia Chausson) ;
- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes, au titre du dispositif Hisse et Oh!:
 - 6 000 euros à l'association Compagnie Hayos ;
 - 6 000 euros à l'association Compagnie Cœur Mimosa ;
 - 18 500 euros à l'association Centre de promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis;
 - 6 000 euros à l'association Compagnie Quatrième souffle ;
 - 6 000 euros à l'établissement public territorial Est Ensemble (pour le conservatoire de Noisy-le-Sec);



Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241205-2024_12_05_013-DE

- 6 000 euros à l'association Centre éducatif culturel du Bourget ;
- 6 000 euros à l'association Compagnie Nao ;
- ALLOUE la subvention de fonctionnement suivante au titre d'une tournée en crèches :
 - 5 000 euros à l'association Atelier de Paris Carolyn Carlson ;
- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes, au titre du soutien aux projets en réseau jeune public et petite enfance :
 - 5 000 euros à l'association 16 rue de Plaisance ;
 - 5 000 euros à l'association L'éclaboussée ;
 - 30 000 euros à l'association Collectif musiques et danses du monde en Île-de-France;
- ALLOUE la subvention de fonctionnement suivantes au titre des résidences jeune public 2024-2025 :
 - 15 000 euros à l'association Collectif Ubique ;
 - 15 000 euros à l'association Compagnie Beaux Champs ;
- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes, au titre des parcours culturels en protection de l'enfance :
 - 7 690 euros à l'association Holimouv ;
 - 12 500 euros à l'association Ethno-art ;
 - 10 696 euros à l'association Périphérie ;
 - 14 000 euros à l'association Étonnant Cinéma ;
 - 8 475 euros à l'association Chronos et Kaïros ;
 - 19 000 euros à l'association Citoyenneté Jeunesse en Seine-Saint-Denis;
 - 9 000 euros à l'association Centre international Bagnolet œuvres chorégraphiques;
 - 15 000 euros à l'association Paroles en Scène ;
 - 5 000 euros à l'association Maison de la culture de Seine-Saint-Denis ;
 - 10 000 euros à l'EPIC Bobigny musiques 93 ;
- APPROUVE la convention de bourse, dont le projet ci-annexé est à conclure entre le Département et l'artiste suivante : Julia Malliet-Chausson (dite Julia Chausson) ;
- APPROUVE les conventions, dont les projets ci-annexés sont à conclure entre le Département et les associations mentionnées ci-contre : Centre éducatif et culturel du Bourget ; Hayos, Cœur Mimosa ; Quatrième souffle, Nao, Centre de promotion du Livre Jeunesse en Seine-Saint-Denis ; Périphérie, Étonnant Cinéma, Chronos et Kairos, Holimouv, Paroles en scène ; Citoyenneté jeunesse en Seine Saint Denis ; Ethno-art ; Centre international Bagnolet œuvres chorégraphiques, Collectif musiques et danses du monde en Île-de-France ;

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241205-2024_12_05_013-DE

- APPROUVE les conventions dont les projets ci-annexés sont à conclure entre le Département et l'EPT Est Ensemble et l'EPIC Bobigny musiques 93 ;

- APPROUVE la convention, dont le projet ci-annexé est à conclure entre le Département et l'association Maison de la culture de Seine-Saint-Denis ;
- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote : M. Guiraud, M. Sadi

élus à l'EPT Est Ensemble

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.